

**CESER** : **28 janvier 2019**  
**Intervention n°** : **06**  
**Document** : **BP 2019 – Accessibilité de la Bretagne**  
**Orateur** : **Evelyne Lucas**

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1,

Il y a un an, le Gouvernement arrêta définitivement le projet de construction d'un nouvel aéroport au nord de Nantes, en lisière des limites administratives de la Région Bretagne.

Ce projet a longtemps conditionné, par son ampleur et ses ambitions, le développement des autres plateformes de l'ouest, en particulier celles de Rennes, de Lorient voire de Quimper. Son abandon conduit à repenser la stratégie de l'accessibilité aérienne de l'est et du sud de la Bretagne. L'Etat s'est engagé à accompagner cette nouvelle stratégie, par la mise à disposition de foncier permettant l'extension des infrastructures de l'aéroport de Rennes, inclus dans un pacte d'accessibilité. Celui-ci n'est, cependant, toujours pas conclu.

Le Conseil régional, propriétaire des aéroports de Rennes et de Quimper, soucieux d'intégrer notamment celui de Lorient dans l'offre aéroportuaire bretonne, est l'interlocuteur privilégié de l'Etat dans ces négociations.

La nécessité d'accroître les capacités d'accueil de l'aéroport de Rennes, bénéficiant d'une forte augmentation de son trafic de 18,3% en 2018, doit se traduire par des réalisations rapides afin de conforter l'accessibilité économique et touristique de cette partie du territoire.

Nous insistons également sur la nécessité de la continuité du service sur la ligne Paris/Orly-Quimper durant la phase de transition vers une Ligne d'Aménagement du Territoire, indispensable au développement de la Cornouaille et la viabilité de l'exploitation de l'équipement.

Je vous remercie de votre attention.